

## **PV du conseil municipal du 13 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison du village sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents : Mesdames Delphine ROBY-PASCAL, Angèle SIERRA-NETZER, Caroline PILAN-THEVENIN, Renée VERBO, Annie LLOPIS, Annick ARNOLD, Céline TISON, Sandrine COUDER, Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Robert AIMONETTI, Jessy VAUCHEL, André REVOL,

Pouvoirs :

Madame Fabienne SOLER donne pouvoir à Madame Angèle SIERRA-NETZER

Secrétaire de séance :

Madame Delphine ROBY-PASCAL

---

## **Approbation du compte rendu du 08 juin 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 08 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

---

## **41/2021 – ASSEMBLEES – MUTUALISATION COMMUNES – ACHAT DE GEL HYDROALCOOLIQUE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales qui prévoit que le Maire exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant ;

**Considérant** la hausse des besoins en gel hydro alcoolique, encore accentuée par les annonces gouvernementales d'une sortie progressive du confinement à compter du 11 mai prochain.

**Considérant** les besoins respectifs de la commune de l'Isle d'Abeau et des autres Communes membres de la CAPI de se procurer du gel hydro alcoolique, pour les agents des collectivités et les usagers des services publics qu'ils soient communaux ou intercommunaux ;

**Considérant** la difficulté de se procurer ce gel et la nécessité de coordonner l'acquisition et la distribution aux communes membres du territoire CAPI, il est proposé de réunir les différentes demandes en un groupement de commandes afin de créer un volume suffisant pour satisfaire la commande auprès des fournisseurs à un prix acceptable ;

### **Il est proposé au Conseil municipal**

- **D'APPROUVER** La conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec les Communes membres du territoire CAPI, autorisées, en vue de la passation d'un marché public d'achat de gel hydro alcoolique. La commune de L'ISLE D'ABEAU sera coordonnatrice du groupement.
- **D'APPROUVER** le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe à la présente décision.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à la conclusion et à l'exécution de cette convention constitutive de groupement.
- **DE DIRE QUE** la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2021.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec les Communes membres du territoire CAPI, autorisées, en vue de la passation d'un marché public d'achat de gel hydro alcoolique. La commune de L'ISLE D'ABEAU sera coordonnatrice du groupement.
- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe à la présente décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à la conclusion et à l'exécution de cette convention constitutive de groupement.
- **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2021.

---

**42/2021 – ASSEMBLEES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu l'article 1609 nonies C IV, du code général des Impôts,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-33 portant désignation des membres de la CLECT,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) mise en place par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, évalue le transfert des charges communales vers la CAPI, en cas de modification de compétences, de l'adhésion d'une nouvelle commune ou du transfert d'un nouvel équipement.

Il précise que pour les communes de moins de 5000 habitants, il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT ; il propose de désigner :

Titulaire : Madame Angèle SIERRA-NETZER

Suppléant : Monsieur Jessy VAUCHEL

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** la désignation de : Madame SIERRA-NETZER comme titulaire et Monsieur Jessy VAUCHEL comme suppléant pour représenter la commune à la CLECT de la CAPI.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la désignation de : Madame SIERRA-NETZER comme titulaire et Monsieur Jessy VAUCHEL comme suppléant pour représenter la commune à la CLECT de la CAPI.

---

**43/2021 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – PLATEAU MULTI-SPORTS – ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur BONNARD rappelle à l'assemblée le programme de réalisation du plateau multisports intergénérationnel. Situé au niveau des cours de tennis actuels, il sera composé d'une aire de jeux pour les 2-14 ans, d'un terrain multisports de type city Park, d'un pump Track et d'un padle ; un terrain de boules sera également aménagé, avec une réfection des terrains de tennis.

Il précise qu'un marché de travaux, alloti a été lancé le 28 mai 2021, avec une date limite de retrait des dossiers fixée au 25 juin 2021, soit :

Lot1 : démolition – terrassement – VRD – espaces verts,

Lot2 : Aménagement jeux et mobiliers urbains,

La commission s'est réunie le 28 juin 2021 pour les deux candidatures et offres reçues, selon les critères fixés dans le règlement de consultation, soit :

- 60% critère technique
- 40% critère prix

A l'issue de l'analyse des offres réalisées, la commission propose de retenir :

Pour le lot 1 :

L'offre de : L'entreprise PERRIER TP CENTRE CTPG

188 route de la Riveraine – 01360 LOYETTES

Pour un montant de : 119 002.60 € HT soit 142 803.12€ TTC

Pour le lot 2 :

L'offre de : L'entreprise Jeux SK8 et MATCH SARL BROAD PEAK

30 rue du verger du parc 38080 L'ISLE D'ABEAU

Pour un montant de : 169 691.00€ HT soit 203 629.20€ TTC

**Il est demandé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'un plateau multisports pour :  
Le lot 1 : l'entreprise PERRIER TP CENTRE CTPG pour un montant de 119 002.60 € HT soit 142 803.12€ TTC  
Le lot 2 : l'entreprise Jeux SK8 et MATCH SARL BROAD PEAK pour un montant de 169 691.00€ HT soit 203 629.20€ TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents du marché,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par 3 voix contre, une abstention et 15 voix pour :**

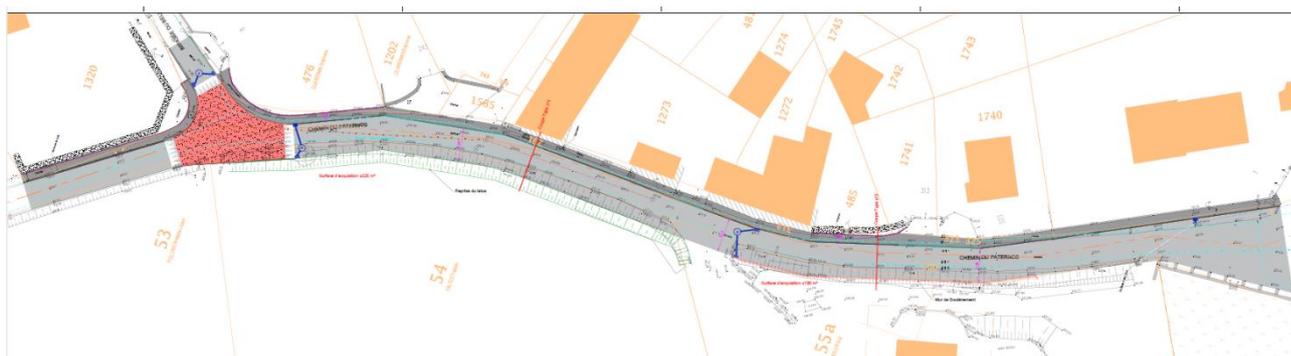
- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'un plateau multisports pour :  
Le lot 1 : l'entreprise PERRIER TP CENTRE CTPG pour un montant de 119 002.60 € HT soit 142 803.12€ TTC  
Le lot 2 : l'entreprise Jeux SK8 et MATCH SARL BROAD PEAK pour un montant de 169 691.00€ HT soit 203 629.20€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents du marché,

*Madame ARNOLD souligne qu'elle vote contre pour les mêmes raisons que pour la délibération initiale autorisant le Maire à lancer le Marché,*

---

#### **44/2021 – TRAVAUX DE SECURISATION – CHEMIN DE PATERNOS – ACQUISITIONS DE PARCELLES**

Monsieur GUSTA rappelle à l'assemblée qu'un projet d'aménagement sécuritaire est prévu du parking des terrains de tennis jusqu'au carrefour du cimetière notamment par la réalisation d'un trottoir. Il est également prévu de réaliser un plateau surélevé pour sécuriser le carrefour chemin de Paternos et chemin du Bellet.



Ce projet d'aménagement mené en collaboration avec la CAPI, nécessite, le rachat de plusieurs tènements de terrains pour couvrir l'emprise totale de l'aménagement avant de lancer la phase travaux.

Une démarche a donc été entreprise, de passer par un géomètre expert pour réactualiser et quantifier la surface en mètres carré des parcelles concernées, les plans datant de 2015.

Puis, la mairie a présenté le projet et l'impact pour les 7 propriétaires concernés par un rachat de terrain afin de finaliser le bornage, la création de nouvelles parcelles destinées à être rétrocédées à la commune. A ce jour six dossiers sur sept ont été validés.

Cela concerne les parcelles suivantes :

Parcelle	Adresse	Nb de m <sup>2</sup>
D1740	323 Chemin de Paternos	4 m <sup>2</sup>
D1320	55 Chemin du Bellet	181 m <sup>2</sup>
D1202	243 Chemin de Paternos	3m <sup>2</sup>
D476	8 Chemin du Bellet	26m <sup>2</sup>
D1712	1 Chemin de la Dret	39m <sup>2</sup>
C55	300 Chemin de Paternos	88m <sup>2</sup> + 212m <sup>2</sup>

Monsieur GUSTA précise que les terrains seront acquis selon la base suivante : 3 €/m<sup>2</sup> dans la zone urbaine U du PLU et 0,33 € du m<sup>2</sup> sur les autres zones, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de la commune.

#### Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'ensemble des acquisitions suivant le tableau ci-dessus, au prix suivant, soit 3 €/m<sup>2</sup> dans la zone urbaine U du PLU et 0,33 € du m<sup>2</sup> sur les autres zones,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés at autres correspondant aux cessions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les dépenses seront inscrites au compte 2112

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'ensemble des acquisitions suivant le tableau ci-dessus, au prix suivant, soit 3 €/m<sup>2</sup> dans la zone urbaine U du PLU et 0,33 € du m<sup>2</sup> sur les autres zones,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés et autres correspondant aux cessions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au compte 2112

---

**45/2021 – PATRIMOINE – ASSURANCE – LE VIEUX PRESSEUR – AVENANT AU CONTRAT VILLASSUR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'acquisition du bâtiment « le Vieux Pressoir » par la commune, il y a lieu de modifier le contrat d'assurance VILLASSUR par l'adjonction d'un avenant permettant d'inscrire le nouveau bâtiment dans la liste des biens communaux garantis, suivant le contrat ci-joint à la délibération,

**Il est demandé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR joint à la délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR joint à la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance,

---

**INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Point CAPI**

Monsieur THORIN rappelle à l'assemblée la réunion CAPI/SEMIDAO qui s'est tenue le 6 juillet dernier ; ayant pour objet de présenter la délégation EAU, les services concernés et la comptabilité dédiée, il a tenu à souligner le caractère très professionnel et complet des différents intervenants qui se sont succédés.

**Point concert Jazz du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Monsieur RAJON a rappelé à l'assemblée qu'il s'agissait d'un concert inscrit dans le programme « concert de l'été de la CAPI » ; il souligne le succès d'un tel concert auprès de la population venue nombreuse ce soir-là, et des organisateurs ravis qui sont prêts à renouveler l'expérience,

**Point Cimetière**

Monsieur VAUCHEL rappelle à l'assemblée le lancement de l'étude sur le cimetière communal ; la société Geosign a été chargée de réaliser l'inventaire de l'ensemble des concessions, avec topographie, dimensionnement, permettant d'établir un plan précis à l'échelle ; il souligne que le rendu a pris du retard, compte tenu de la situation actuelle liée à l'épidémie ; le rendu est effectivement programmé fin juillet/début août ; début septembre, il s'agira de finaliser l'étude afin de dégager les possibilités en termes de reprises de concessions ; quant aux études d'extension du cimetière, elles ne commenceront qu'à partir de 2022 .

Madame VERBO souhaite connaître le devenir du Vieux Pressoir.

Monsieur le Maire indique que les projets sont en début d'étude, et nécessiteront un travail important avant toute présentation des projets envisagés.

### **Point antenne FREE**

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau dossier de présentation a été transmis en mairie, avec la modification demandée s'agissant de la 4G.

Madame ARNOLD précise que dans le dossier, il est spécifié « pourra répondre aux normes 5G » et souhaiterait savoir si une différence existe

Monsieur GUSTA lui répond qu'il n'y a aucune différence technique. Il ajoute que l'Etat investit aujourd'hui 1.5 milliard d'euros sur la 5G.

Monsieur AIMONETTI précise que de toute façon, et compte tenu des demandes, il sera difficile de se passer de la 5G.

Madame VERBO demande si la commune a reçu des réactions suite à la mise en ligne du nouveau projet.

Monsieur le Maire précise qu'à part l'existence d'une banderole lors du premier tour des élections régionales et départementales, aucune réaction n'est parvenue en mairie ; par ailleurs la banderole a été retirée.

La séance est levée à 20h30.